

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 décembre 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-02-18/A-00368 et D08-02-18/A-00384  
**Propriétaire(s) :** Teresa Morello  
**Emplacement :** 2855, 2857, place Gothwood  
**Quartier :** 10 - Gloucester-Southgate  
**Description officielle :** partie du lot 8, concession 4 (façade Rideau)  
**Zonage :** R2N  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire a présenté des demandes d'autorisation (D08-01-18/B-00297 et D08-01-18/B-00298) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles nouvellement créées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage, selon les plans présentés au Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

A-00368 : 2857, place Gothwood, parties 2 et 3 du plan 4R préliminaire joint aux demandes, une habitation

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 6,06 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 9 mètres.

A-00384 : 2855, place Gothwood, partie 1 du plan soumis, une habitation

- b) Permettre qu'une habitation de la maison jumelée existante n'ait pas de façade (0 mètre) sur une rue publique améliorée, alors que le règlement stipule que nul ne peut aménager ni utiliser de quelque façon un lot à moins que le terrain soit contigu à une rue publique améliorée sur une distance d'au moins 3 mètres; et que nul ne peut disjoindre un terrain à moins que le terrain disjoint et le terrain conservé soient tous deux contigus à une rue.

**LES DEMANDES** indiquent que le bien-fonds fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.